



À Lyon, le 6 octobre 2021,

Communiqué de presse

Agir en faveur de l'attractivité des métiers dans le secteur du soin et des solidarités

Il y a urgence !

La France compte dorénavant 48 764 postes vacants dans les métiers du soin et du prendre soin sur l'ensemble du territoire national.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, nous parlons de 759 infirmiers, 394 aides-soignants, aides médico-psychologique, accompagnants éducatif et social, 226 éducateurs spécialisés, 140 médecins coordonnateurs, 86 directeurs de structures ...

Sans oublier toutes les autres fonctions, car aucun métier n'est épargné.

Ces difficultés, bien qu'accrues sur certains départements, touchent l'ensemble du territoire (zone urbaine comme rurale, frontalière ou non) tous secteurs confondus : santé, social, médico-social, et ce quel que soit le mode de prise en charge en établissements ou à domicile.

Ce constat de manque d'attractivité, mis en exergue par la crise sanitaire, n'est pas nouveau. Les organismes gestionnaires et les fédérations qui les représentent ont maintes fois alerté les pouvoirs publics à ce sujet.

Les effets des difficultés de recrutement rencontrées par les structures emportent des conséquences directes sur la qualité et la continuité des soins et accompagnements.

Faute d'un nombre suffisant de professionnels, le service rendu aux personnes vulnérables est impacté : il ne s'agit plus d'un risque, mais d'une réalité. Atteintes à la qualité attendue du service rendu, impossibilité de personnalisation des accompagnements, report de soins, baisse d'activité contrainte voir suspension d'activité...

Pour les personnes concernées et leurs aidants, les conséquences sont immédiates et visibles : perte de chance en raison d'un report de soin, augmentation des troubles du comportement, retour en familles brusque et contraint, diminution du temps et de la fréquence des visites au domicile...

Quant aux professionnels en poste, la perte de sens et l'épuisement engendrent une augmentation inquiétante du taux d'absentéisme et de la sinistralité. Nous constatons également l'émergence d'une frange de travailleurs pauvres dans les établissements et services faute d'une rémunération décente et indexée sur l'inflation.

Cette situation est inacceptable.

Au travers la question de l'attractivité des métiers, c'est bien notre modèle sociétal d'accompagnement des personnes vulnérables dans son ensemble qui est en péril.

Seule une politique ambitieuse, décloisonnée et coordonnée nous permettra de remédier au défaut d'attractivité de nos métiers.

Dans leurs responsabilités respectives, l'État, la Région et les départements doivent conduire une démarche commune et cohérente sur l'ensemble du territoire associant les acteurs de terrain et les fédérations qui les représentent

Nous demandons solennellement

- À très court terme que soient proposées des solutions viables et qualitatives aux familles et personnes directement concernées et dont le quotidien ne peut plus être assuré
- Qu'il soit procédé à des revalorisations salariales justes pour l'ensemble des professionnels de la santé et des solidarités, quel que soit l'établissement ou le financeur
- Que ces revalorisations soient intégrées dans les dotations des établissements et services et qu'il soit assuré une égalité de traitement entre les organismes gestionnaires de structures
- Une politique volontariste d'accès à la formation initiale comme continue et de promotion des parcours professionnels dans les métiers du soin et du prendre soin associant employeurs et établissements de formation
- Le financement nécessaire pour réussir l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des solidarités et de la santé
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation dès le plus jeune âge et de communication auprès du grand public sur l'importance des métiers du soin et du prendre soin et des valeurs qui leur sont attachées

Pour que soient garanties la continuité et la qualité de nos missions d'utilité publique, il est urgent d'agir en faveur de l'attractivité des métiers de la solidarité et de la santé.

Nous, fédérations, groupements, institutions, sommes attachés à l'exercice de nos missions d'intérêt public et resterons attentifs et parties prenantes aux suites réservées à cette interpellation et actions qui en découleront.